

Brevet d'initiation aéronautique et du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique

Calendrier de la session 2021

NOR : MENE2032127N

Note de service du 7-12-2020 MENJS - DGESCO - A MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et vice-rectrices ; au directeur du Siec d'Île-de-France.

Conformément aux arrêtés modifiés du 19 février 2015, relatifs au brevet d'initiation aéronautique (BIA) et au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA), une session d'examen est organisée le mercredi 19 mai 2021 à 14 heures (heure de Paris sauf en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, territoires pour lesquels les horaires sont précisés ci-après.

Les inscriptions se dérouleront du mercredi 27 janvier au mercredi 10 mars 2021.

La calculatrice avec mode examen actif ou sans mémoire, type collègue est autorisée pour les deux examens sauf mention contraire portée sur le sujet. Aucun autre matériel n'est autorisé.

Les épreuves s'effectuent sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples). Sur la grille de réponses, le candidat ne doit remplir qu'une seule case par question.

I - Le brevet d'initiation aéronautique (BIA)

Durée totale de l'épreuve obligatoire : 2 h 30, de 14 h 00 à 16 h 30.

Durée de l'épreuve facultative d'anglais : 30 minutes, de 16 h 30 à 17 h 00.

Les sujets de l'épreuve obligatoire et de l'épreuve facultative sont nationaux.

Les épreuves du BIA se dérouleront en Polynésie française le mercredi 19 mai 2021 :

Epreuve obligatoire de 13 h à 15 h 30 (heure locale)

Epreuve facultative de 15 h 30 à 16 h (heure locale)

Les épreuves du BIA se dérouleront en Nouvelle-Calédonie le jeudi 20 mai 2021 :

Epreuve obligatoire de 10 h à 12 h 30 (heure locale)

Epreuve facultative de 12 h 30 à 13 h (heure locale)

La note de l'épreuve obligatoire est multipliée par un coefficient 5. Pour l'épreuve facultative, seuls les points excédant 10 sur 20 sont additionnés au total des points obtenus à l'épreuve obligatoire coefficientée.

II - Le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)

Durée totale de l'épreuve d'admissibilité : **3 h**